



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hospitalisation à domicile à La Réunion

Question écrite n° 39580

Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation sanitaire du département de La Réunion concernant l'hospitalisation à domicile. Actuellement, de nombreux patients sont obligés de rester à l'hôpital, faute de pouvoir être pris en charge par une équipe médicale à domicile. Cette absence d'aide médicale à domicile accentue le taux de saturation des services hospitaliers, qui est aujourd'hui de 90 %. La Réunion fait face à un vieillissement de la population. En 2050, plus de 65 000 personnes seront âgées de plus de 60 ans. Cette catégorie de la population est régulièrement concernée par les soins à domicile. Améliorer leur prise en charge à domicile est donc un enjeu de santé publique. Ces difficultés de développement sont aussi liées à un problème de structure. En 2019, le taux de réhospitalisation pour les personnes âgées de plus de 75 ans était de 21 %. De plus, depuis 2008, l'agence régionale de santé a rejeté 23 dossiers pour un agrément d'hospitalisation à domicile. La promotion de ce système est pourtant primordiale si on veut répondre efficacement aux difficultés concernant la prise en charge des personnes âgées. Elle souhaiterait donc savoir si le Gouvernement envisage d'autoriser la création d'une structure d'hospitalisation à domicile généraliste sur La Réunion et sous quel délai.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39580

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4840

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)